

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 21 février 2022

Point n° 4 : Adhésion de l'Eurométropole de Metz à France Hydrogène.

France Hydrogène est une association représentant les intérêts des acteurs de la filière française de l'hydrogène et des piles à combustibles : industriels, centres de recherches, associations, pôles de compétitivité, collectivités territoriales.

L'association a pour objectif de faire reconnaître l'hydrogène énergie comme une solution essentielle pour la réussite de la transition écologique. Elle rassemble tous les acteurs qui œuvrent au développement de la filière hydrogène en France au travers de la mise en place de projets de recherche, d'expérimentation et de déploiement. Par ses groupes de travail, elle apporte une expertise technique, économique et réglementaire aux acteurs de la filière et aux autorités publiques.

Il est proposé que l'Eurométropole de Metz adhère à France Hydrogène afin de participer au développement de la filière hydrogène française au travers d'une association pouvant faire remonter les problématiques des territoires au niveau national et européen. En tant que membre, l'Eurométropole de Metz pourra également bénéficier d'un accès aux travaux, publications et avis réalisés par l'association, ses groupes de travail et ses membres, et ainsi avoir connaissance des dernières actualités et expertises réglementaires et techniques. Enfin, l'adhésion à France Hydrogène permettra d'être répertorié en tant qu'acteur de l'hydrogène dans l'annuaire de l'association, et augmentera ainsi la visibilité du projet et de l'ambition de l'Eurométropole de Metz.

Pour l'année 2022, la cotisation s'élève à 2 400 €.

Commissions consultées : Commission Eau et énergie, Commission Mobilités et infrastructures - voirie, Commission Ressources et stratégie.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

—

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU les statuts de France Hydrogène,
VU le règlement intérieur de France Hydrogène,
VU la charte de valeurs de France Hydrogène,
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de développer une filière hydrogène sur son territoire,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole d'adhérer à France Hydrogène afin de participer au

développement de la filière hydrogène française au travers d'une association pouvant faire remonter les problématiques des territoires au niveau national et européen ; afin de bénéficier des dernières actualités et expertises réglementaires et techniques relatives à l'hydrogène ; afin d'être identifié en tant qu'acteur de l'hydrogène au sein de l'association nationale de l'hydrogène ; et afin d'augmenter la visibilité du projet hydrogène et de l'ambition de Metz Métropole,
CONSIDERANT que le Conseil d'Administration de l'Association doit statuer au préalable sur toute nouvelle admission,

SOLLICITE l'adhésion de Metz Métropole à France Hydrogène,
APPROUVE les statuts, le règlement intérieur et la charte de valeurs de France Hydrogène, joints en annexe,
AUTORISE la signature du bulletin d'adhésion et le versement de la cotisation correspondante.